



À la séance régulière des membres du conseil de la Ville de La Sarre tenue le 1^{er} décembre 2015, à 19 h 30 en l'endroit habituel et où sont présents le maire, monsieur Normand Houde, ainsi que mesdames et messieurs les conseillers Rita B. Barrette, Renée Thiboutot, Yves Dubé, Louis Côté, Sébastien Bélisle et Richard Mailloux formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Normand Houde.

Étaient également présents : monsieur François Casaubon, directeur général et greffier; monsieur Richard Michaud, directeur des travaux publics; mesdames Valérie Schoeneick, trésorière et Valérie Fournier, secrétaire.

2015-158 Le procès-verbal de la séance du mois précédent ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

2015-159 Il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 30 novembre 2015, au montant de 570 774,92 \$.

2015-160 Il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par la conseillère Rita B. Barrette et résolu que soit approuvé le deuxième projet de règlement modifiant le zonage de la zone CA-10, dit règlement visant à modifier le règlement numéro 8-81 concernant le zonage des lots 3 542 115 et 3 542 116, en prolongeant la zone CA-10 jusqu'à la rue Galarneau; avec les restrictions :

- aucune façade commerciale sur la rue Galarneau;
- aucun accès au terrain par la rue Galarneau.

2015-161 AVIS DE MOTION est donné qu'à une prochaine séance de ce conseil un règlement sera présenté, dit règlement décrétant l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales et spéciales et des autres compensations pour l'année 2016.

2015-162 Il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par le conseiller Sébastien Bélisle et résolu d'approuver la nomination de M. Richard Michaud à titre de Directeur des travaux publics.

2015-163 Il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par la conseillère Renée Thiboutot et résolu d'approuver la nomination et de M. Dave Bélanger à titre de surintendant aux travaux publics.

2015-164 Il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par la conseillère Renée Thiboutot et résolu :

QUE la Ville de La Sarre entreprenne les démarches pour la rénovation et l'agrandissement de la bibliothèque municipale;

QUE le projet soit déposé via Diapason auprès du ministère de la culture et des communications sous le programme d'aide aux immobilisations;

QUE Mme Lise Gagnard soit mandatée pour le dépôt et le traitement de cette demande et que le maire, M. Normand Houde, soit désigné en autorité afin de signer tout document relié à cette demande d'aide financière.

2015-165 Il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu d'entériner l'entente de service



à intervenir entre la Sûreté du Québec et la Ville de La Sarre concernant les services de deux cadets pour la période estivale.

Le maire, Monsieur Normand Houde, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

2015-166

Il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu d'entériner le protocole d'entente à intervenir entre Hecla Québec et la Ville de La Sarre, concernant la protection contre l'incendie, en augmentant la durée minimale d'intervention à 90 minutes.

Le maire, Monsieur Normand Houde, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

2015-167

Il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par le conseiller Sébastien Bélisle et résolu de renouveler l'adhésion de la Ville de La Sarre au Club nautique du Lac-Abitibi.

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a entièrement réalisé l'objet des règlements suivants à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève aux montants mentionnés ci-dessous;

ATTENDU QUE le financement permanent de ces sommes a été effectué;

ATTENDU QU'il existe un solde non contracté des emprunts approuvés par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt suivants pour réduire les montants de dépenses prévues et emprunts.

Règl. n°	Dépense et emprunt	Coût réel des travaux	Solde non contracté
02-2009	1 993 000 \$	1 899 000 \$	94 000 \$
04-2009	1 915 000 \$	1 760 800 \$	154 200 \$
04 2012	927 672 \$	745 250 \$	182 422 \$
05-2010	1 210 334 \$	964 200 \$	246 134 \$
06-2011	655 000 \$	531 450 \$	123 550 \$
07-2004	2 046 535 \$	2 004 700 \$	41 835 \$

2015-168

Il est, par conséquent, proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par la conseillère Renée Thiboutot et résolu unanimement :

QUE les montants de dépenses prévues et emprunts des règlements ci-haut mentionnés soient réduits au coût réel des travaux;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.



ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a entièrement réalisé l'objet des règlements suivants selon les coûts prévus initialement;

ATTENDU QU'une partie du montant de ces emprunts, soit les sommes mentionnées ci-dessous, a été financée de façon permanente;

ATTENDU QUE pour payer une partie du coût des travaux, la Ville de La Sarre désire approprier à même le fonds général un montant équivalant à la différence entre les coûts prévus initialement et le montant de financement permanent;

ATTENDU QU'il existe des soldes non contractés de ces emprunts approuvés par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peuvent être utilisés à d'autres fins;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ces règlements d'emprunt pour préciser le financement des dépenses.

Règl. n°	Coûts prévus	Financement permanent	Solde non contracté
05-2008	943 409 \$	0 \$	943 409 \$
03-2012	1 509 101 \$	397 300 \$	1 111 801 \$
08-2012	387 340 \$	0 \$	387 340 \$

2015-169

Il est, par conséquent, proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu unanimement :

QUE les montants d'emprunt des règlements ci-haut mentionnés soient réduits aux montants de financement permanent;

QUE la Ville de La Sarre approprie à même le fonds général les sommes correspondant au montant de solde non contracté pour payer une partie des dépenses prévues au règlement;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

2015-170

Il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par le conseiller Yves Dubé et résolu d'autoriser la MRC d'Abitibi-Ouest à procéder à la vente des propriétés sises sur le territoire de la Ville de La Sarre, dont les taxes municipales n'ont pas été acquittées pour les années 2013-2014-2015.

2015-171

Il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu que l'offre de service présentée par Stavibel, au montant de 20 200 \$, pour la réalisation des plans et devis en vue de la réfection du chemin des rangs 10 et 1 Ouest, soit retenue.

2015-172

Il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par la conseillère Renée Thiboutot et résolu que la séance soit levée.

Normand Houde
Maire

François Casaubon
Greffier

